

VILLE DE BRUXELLES
Urbanisme – Plans et autorisations
A l'att. de M. G. MICHIELS
Centre Administratif
Boulevard Anspach, 6
B - 1000 BRUXELLES

V/Réf : 122M/13
N/Réf. : AVL/KD/BXL-2.2372 /s.545
Annexe : 1 dossier

Bruxelles, le

Monsieur,

Objet : BRUXELLES. Rue Mercelis, 78. Transformation et division d'une maison unifamiliale en 4 logements. Demande de permis d'urbanisme – Avis de la CRMS.
(Dossier traité par Mme C. Lheureux)

En réponse à votre demande du 31 octobre 2013, sous référence, réceptionnée le 8 novembre 2013, votre demande a été portée à l'ordre du jour de la séance de la CRMS du 13 novembre 2013.

La demande vise la transformation et la division en quatre logements d'une maison néoclassique qui est reprise dans un ensemble cohérent de plusieurs maisons. Les travaux prévoient notamment la démolition de l'annexe existante et la construction d'une nouvelle extension plus grande avec des terrasses et une grande lucarne rentrante en toiture. Parmi les aménagements intérieurs, on relève l'installation d'un nouvel ascenseur devant l'escalier pour desservir les quatre logements.

A l'examen des plans, il apparaît que certaines interventions devraient être revues pour améliorer le projet et mieux préserver le bien qui présente un certain intérêt intrinsèque au niveau patrimonial. Ainsi, le nouvel ascenseur devrait être placé ailleurs (ou, si impossible, être supprimé) pour permettre la mise en valeur du hall d'entrée existant.

La CRMS désapprouve par ailleurs le choix du PVC pour les nouveaux châssis. Elle demande de choisir une essence de bois de qualité et de prévoir des divisions qui correspondent au vocabulaire néoclassique de l'édifice et respectent les profilés des anciens châssis.

Le cas échéant, la DMS proposera à la Commission de concertation des conditions supplémentaires pour améliorer le projet. Si ces conditions sont retenues dans l'avis de la Commission de concertation, il appartiendra à l'autorité délivrant le permis d'urbanisme de surveiller le suivi à donner à ces conditions.

Veillez agréer, Monsieur, l'expression de nos sentiments très distingués.

A. VAN LOO
Secrétaire

M.-L. ROGGEMANS
Présidente

Copies à : - A.A.T.L. – D.M.S. : Mme S. Valcke (+ par mail Mmes S. Valcke, M. Muret, L. Leirens, N. de Saeger, MM. Th. Wauters, H. Lelièvre) ;
- A.A.T.L. – D.U. : Mme B. Annegarn ;
- M. G. Coomans de Brachène, échevin de l'Urbanisme et du Patrimoine (par mail) ;
- Commission de concertation (par mail).